

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil communautaire du 07 juillet 2022
 Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 47

Présents : 31 - Procurations : 8 - Votants : 39

N° du délibéré	Objet	Délibéré
2022-074	Désignation d'un secrétaire de séance	Madame Claudia DUGAST a été désignée secrétaire de séance
2022-075	Approbation des procès verbaux	Les procès verbaux des réunions des 19 mai et 09 juin 2022 ont été adoptés
2022-076	Rapport d'activité 2021 Initiative Sarthe	Les conseillers communaux ont pris acte du rapport d'activité 2021 d'Initiative Sarthe
2022-077	Rapport d'activité 2021 SYVALORM	Les conseillers communaux ont pris acte du rapport d'activité 2021 du SYVALORM
2022-078	Fixation des prix de vente des locaux de Bouloire et Saint-Michel de Chavaignes	Les conseillers communaux ont fixé à 220 000€ le prix de vente de l'ancien hôtel communal de Bouloire et à 122000€ le prix de vente des logements sis à Saint-Michel de Chavaignes
2022-079	Loyers communaux à compter du 1er juillet 2022	Les conseillers communaux ont décidé le gel des loyers des logements communaux jusqu'à la réalisation des diagnostics DPE
2022-080	Création de postes permanents au sein du service Enfance-Jeunesse	Les conseillers communaux ont décidé la création des postes permanents suivants : 1 poste d'Adjoint d'animation 26h pour le site de Connerré 1 poste d'Adjoint d'animation 23h pour le site de Connerré 1 poste d'Adjoint d'animation 29h pour le site de Connerré 1 poste d'Adjoint d'animation 27h pour le site de Connerré 1 poste d'Adjoint d'animation 23h30 minutes pour les sites de Savigné - St Corneille 1 poste d'Adjoint d'animation 28h30 minutes pour le site de Le Breil sur Merise 1 poste d'Adjoint d'animation 29h pour le site de St Mars La Brière 1 poste d'Adjoint d'animation 33h pour le site de St Mars La Brière 1 poste d'Adjoint d'animation 1ère classe 29h30 minutes pour le site de Saint-Mars la Brière 1 poste d'Adjoint d'animation 26h30 minutes pour les sites de Torcé - Sillé - St Célerin 1 poste d'Adjoint d'animation 30h pour le site de Lombron 1 poste d'Adjoint d'animation 25h45 minutes pour le site de Lombron 1 poste d'Adjoint d'animation 29h pour le site de Lombron
2022-081	Création de postes non permanents au sein du service Enfance-Jeunesse	Les conseillers communaux ont décidé la création des postes non permanents suivants pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 : Ardenay-sur-Merize - 2 postes à 29h Bouloire - 1 poste à 16h Connerré- 1 poste à 16h et 1 poste à 27h Coudrecieux - 1 poste à 18h30 mn Fatines - 1 poste à 3h25 jusqu'au 31 décembre 2022 Le Breil sur Merize - 1 poste à 28h30 mn, 2 postes à 16h, 1 poste à 15h Montfort-le-Gesnois - 1 poste à 28h30 mn et 1 poste à 27h Savigné-l-Evêque - 1 poste à 16h, 1 poste à 10h, 1 poste à 16h Saint-Mars-la Brière - 1 poste à 12h30 mn et 1 poste à 25h Saint-Michel-de-Chavaignes - 1 poste à 21h Thorigné-sur-Dué - 1 poste à 23h et 1 poste à 26h Torcé-en-Vallée - 1 poste à 16h et 1 poste à 24h30 mn Tresson - 1 poste à 22h et 1 poste à 16h Volnay - 1 poste à 21h
2022-082	Mise à disposition de véhicules de service avec remisage à domicile	Les conseillers communaux ont renouvelé la mise à disposition de véhicules de service avec remisage à domicile pour les emplois suivants : Direction générale des services et Direction du service Enfance-Jeunesse
2022-083	Décisions prises par le Président	Les membres du conseil communal ont pris acte de la décision suivante : 2022-DPO17 : recrutement d'un adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité-35h hebdomadaires (service ressources humaines)
2022-084	Décisions prises par le Bureau communal	Les membres du conseil communal ont pris acte des décisions suivantes : 2022-DB-003 - Mise en place du télétravail - Adoption de la charte du télétravail 2022-DB-004 - Aménagement du préau de l'école communale de Bouloire - attribution du marché

Montfort-le-Gesnois, le 19 juillet 2022
 Le Président,
 André PIGNE


